



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000621

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : Engagement des travaux de la passerelle modes doux à la Malate

Engagement des travaux de la passerelle modes doux à la Malate

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
AP/CP n°04-04	Montant 2008 selon la proposition de DM2 présentée dans le présent rapport : 1 011 197,50€ Montant de l'opération : 1 011 197,50€ Solde après cette opération : 0€

Résumé :

Début 2008, l'appel d'offres concernant la construction de la passerelle modes doux à la Malate a été déclaré infructueux en raison du montant des offres émises. Après lancement d'un marché négocié, il a été possible d'obtenir une offre respectueuse d'une enveloppe néanmoins majorée. Il est proposé d'entériner ce nouveau montant d'opération et de valider le nouveau plan de financement.

I. Rappel du contexte

Depuis 2005, le Grand Besançon travaille à la conception d'une passerelle sur le Doubs au niveau du Barrage de la Malate. Ce projet est inscrit au Contrat d'agglomération 2004-2006.

Eléments fondamentaux du programme :

- ouvrage dédié aux piétons et cyclistes prioritairement, et éventuellement aux rollers. La passerelle doit être accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- sa conception doit respecter et valoriser l'environnement naturel proche et son caractère paysager,
- la passerelle doit laisser possible la réalisation sur le site d'une microcentrale hydroélectrique et d'un stade d'eaux vives.

Opportunité du projet :

- la passerelle relie la Véloroute rive gauche à la piste cyclable rive droite et permet ainsi la réalisation de boucles au départ de Besançon ou la Malate.
- l'aménagement des berges en promenades étant prévu à terme rive droite entre la Malate et la Boucle, il est pertinent d'envisager une traversée de la rivière au niveau de la Malate. Cette passerelle complète celle située au milieu de la friche des Prés de Vaux et plus en aval celle de Rivotte,
- le schéma communautaire des itinéraires cyclables confirme l'intérêt d'une traversée modes doux sur le site de la Malate, mettant en relation les équipements de Besançon, Chalezeule, et Montfaucon,
- par ailleurs la passerelle amorce la reconquête du site des Prés-de-Vaux et contribue à l'appropriation des berges du Doubs par la population.

II. Coût de l'opération

A/ Coût des travaux

Une mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée au bureau d'études PMM fin 2006, qui a proposé un avant-projet à l'automne 2007, prenant en compte la complexité du site et de l'ouvrage (rampes, inondabilité, réutilisation des piles existantes, modalité d'accrochage à l'écluse...) estimé à 2 275 000 €HT de coût travaux valeur mi 2007 (soit 2 370 000 valeur juin 2008).

Sur cette base, le Conseil communautaire du 12 octobre 2007 se prononçait favorablement sur l'opération.

Fin 2007, l'appel d'offres travaux engagé est déclaré infructueux : l'offre la moins chère s'établie à 2 900 000 €HT.

Une procédure négociée est engagée en Janvier 2008 avec trois entreprises afin de se rapprocher de l'estimation initiale, en identifiant plusieurs pistes d'économie possibles.

Cette négociation s'est révélée fructueuse : à son issue, la Commission d'Appel d'Offres réunie début juillet 2008 a retenu la proposition de l'entreprise CBR TP pour un montant de 2 370 000 € HT (soit 2 834 520€TTC) sur la base de la solution suivante : passerelle d'une largeur de 2,50 m, pourcentage de la pente des estacades à 6%, caisson simplifié, implantation de l'estacade rive gauche dans le bajoyer de l'écluse, réalisation d'un gué pour la mise en oeuvre.

Ce montant correspond donc à l'estimation initiale réactualisée, auquel il convient d'ajouter le montant de la révision des prix : 217 391,30€HT (soit 260 000€TTC).

A noter que le choix du pourcentage de la pente des estacades à 6 % peut évoluer. D'une part, ce pourcentage retenu complexifie la construction de la centrale hydroélectrique prévue sur le site de la Malate. D'autre part, et bien que n'étant pas soumis aux dispositions de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le Grand Besançon souhaite favoriser leur accessibilité sur l'ensemble de ces réalisations.

Aussi, si la décision politique de passer le pourcentage de la pente de 6 à 5 % devait être prise, le marché serait modifié par voie d'avenant. Cette modification entraînerait un coût supplémentaire de 50 000 € HT (soit 59 800€ TTC) représentant 2,10 % d'augmentation du montant du marché. Sauf contraintes imprévues, ce coût supplémentaire peut être absorbé par l'autorisation de programme.

B/ Coût de l'opération et financement proposé pour Révision de l'AP/CP

Le coût global de l'opération sur cette base de travaux est de : **3 559 122,23 € TTC toutes dépenses confondues.**

DEPENSES TTC	
Travaux	3 154 320,0 0
Maîtrise d'oeuvre	211 604,73
Acquisitions foncières	11 197,50
Etudes et divers	182 000,00

Ce coût intègre une éventuelle modification des honoraires du maître d'oeuvre PMM.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

RECETTES TTC		
Etat (FNADT territorial)	300 000	Accordée
FEDER via Diren	506 280	Avis favorable du comité de programmation FEDER du 23/09/08
CAGB	2 293 569,91¹	
FCTVA	459 272,32	
TOTAL	3 559 122,23	

¹ Dont 900 000 € fléchés depuis le FDPTP

Pour mémoire, le plan de financement acté en octobre 2007 avec un montant d'opération de 3 027 555,36TTC (au lieu de 3 559 122,23 aujourd'hui) prévoyait un autofinancement de la CAGB de 862 000 € (porté aujourd'hui à 2 293 569,91), déduction faite du FCTVA.

III. Calendrier prévisionnel

Le projet a reçu un avis favorable du CODERST –conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques- animé par l'Etat, lors de sa séance du 25 septembre 2009.

Les travaux étant prévus pour une durée de 15 mois environ, si les marchés de travaux sont notifiés fin 2008, l'ouvrage pourra être réceptionné mi 2010.

A la majorité, 13 voix contre, 7 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état d'avancement du projet et de son plan de financement prévisionnel,
- entérine ce nouveau montant d'opération et décide d'engager les travaux,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions, à signer le marché et tous les documents administratifs nécessaires.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 101

Contre : 13

Abstention : 7

Pour extrait conforme,
Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 28 OCT. 2008